



Numéro #42
mars 2019

Les Nouvelles du CHSCT 44

EXTINCTION DES CHSCT : LA SANTE AU TRAVAIL A LA TRAPPE !

Le CHSCT qui s'est tenu le 12 mars était le premier CHSCT de la nouvelle mandature suite aux élections professionnelles de décembre dernier. Le gouvernement a programmé la fin des CHSCT dans la fonction publique d'ici 2022, ce qui aura pour conséquence directe de mettre encore plus à mal la prise en compte des problématiques de prévention des risques professionnels et de santé au travail, dans un contexte de casse des missions et du statut, de démantèlement des services et de suppressions massives d'emplois.

Pour sortir de ce scénario catastrophe, la CGT a appelé tou-te-s les agent-e-s à se mettre en grève à partir du 14 mars et décider en assemblée générale des actions pour inscrire le mouvement dans la durée. (*Lire en dernière page notre déclaration liminaire*)

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail a fait l'objet d'une présentation en séance. Pour la CGT, il y a un gouffre entre les orientations fixées par cette note et l'appropriation de ces orientations par les directions.

Par exemple, sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, la note d'orientation se contente de reprendre les axes fixés dans la circulaire du 9 mars 2018 (prévention/formation, traitement des situations de violences, sanction des auteurs), sans se préoccuper des moyens de mise en œuvre sur le terrain, si ce n'est en rappelant la légitimité des CHSCT à investir ce champ. Rien sur l'indispensable implication des directions. Mais soyons rassuré-e-s, le Président de la République à décréter l'égalité femme/homme grande cause nationale, il n'y a plus de souci à se faire !

REORIENTATION DES MISSIONS DES GEOMETRES : TOUJOURS FLOU !

Après des mois de tergiversations, la DRFIP 44 s'est enfin décidée à présenter en CHSCT une note d'impact sur la réorientation des missions des géomètres.

Si on a bien compris que la DRFIP 44 s'orientait vers un arrêt progressif des travaux de mise à jour du plan cadastral pour satisfaire la volonté du DGFIP, nous n'avons toujours pas connaissance de la méthode alternative qui permettra une mise à jour fiable du plan. Comme l'a dit le directeur du pôle fiscal, « nous avons mis la charrue avant les boeufs ». C'est une chose de le reconnaître, encore faut-il savoir en tirer les conséquences.

Mais plutôt que de faire machine arrière, la DRFIP 44 choisit de nier le profond malaise des géomètres en parlant de « posture » de certains géomètres et s'entête à mettre en place un dispositif bancal qui met en danger les personnels et saborde les missions topographiques.

Face à cette situation à hauts risques, le CHSCT, à l'unanimité, a demandé à la DRFIP 44 de suspendre la mise en place de son projet tant que des réponses précises ne seront pas apportées sur le dispositif d'accompagnement de reconversion professionnelle, la prise en compte de l'impact sur la santé au travail et la définition de méthodes alternatives fiables pour la mise à jour du plan.

La DRFIP a deux mois pour répondre à la délibération du CHSCT.

FERMETURE DES DERNIERES TRESORERIES AUPRES DES AMBASSADES DE FRANCE

Les 7 dernières trésoreries auprès des ambassades de France (TAF) seront toutes fermées d'ici 2021. Les missions seront transférées vers les régies comptables auprès des ambassades et vers la DSFIPE. Tous les emplois ne seront pas transférés. 13 emplois seront transférés à la DSFIPE en 2019 et 5 en 2020. Les agents expatriés seront « rapatriés ». La DSFIPE s'engage à faire du reclassement des agents de droit local une de ses priorités.

On peut légitimement s'interroger sur le respect de l'équilibre charges/emplois dans les services impactés par les fermetures des TAF, d'autant que ces fermetures s'accompagnent d'une « modernisation des process » sans que l'on connaisse les gains réels de productivité. L'allègement du contrôle devrait encore une fois servir de variable d'ajustement.

La DSFIPE prévoit une période transitoire compliquée du point de vue immobilier jusqu'en 2021, mais assure qu'après, la situation devrait s'améliorer car elle sera alors en mesure de rendre des emplois. Quelle bonne nouvelle !

SERVICES INFORMATIQUES:TOUT N'EST PAS (ENCORE) ROSE AU KIBORI

Les services informatiques de la DGFIP ont quitté les problèmes d'amiante de la Tour Bretagne au mois de janvier pour s'installer au sein du quartier Euronantes gare, dans un immeuble « unique et innovant » d'après les promoteurs du KIBORI.

Hélas, passées les premières impressions positives sur les espaces de travail, les collègues ont rapidement déchanté devant l'accumulation de pannes et dysfonctionnements de toutes sortes, et les difficultés rencontrées pour régler les problèmes en raison de la complexité des dispositifs techniques.

A ces problèmes que l'on espère passagers viennent s'ajouter des problèmes d'ordre structurel qui devront être résolus rapidement afin d'éviter de graves conséquences : la sécurité du bâtiment et le dysfonctionnement des stores.

Indépendamment des difficultés immobilières rencontrées, il faut reconnaître la bonne gestion de la phase de déménagement, et saluer la mise en place d'un comité d'usager pour toutes les questions en lien avec l'utilisation et l'appropriation des nouveaux locaux.

BREXIT : KRACH EN DOUANE ?

Alors que le feuilleton de la mise en place du Brexit continue, la Douane annonce des moyens supplémentaires. Les services nantais de la BSI et du bureau de dédouanement de Nantes Atlantique seront impactés. La question qui se pose est celle de l'adaptation des moyens à la charge de travail supplémentaire.

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Toutes les directions ont présenté un état des lieux sur la mise en place du télétravail. Les situations sont très variables d'une direction à l'autre. Certaines directions appliquaient déjà le télétravail depuis 2017 (Douane, SRE, INSEE).

Le nombre de personnes concernées est très différent entre les directions, comme les critères et les périmètres d'éligibilité, les objectifs à atteindre (jusqu'à 20% des effectifs) ou le nombre de jours hebdomadaires de télétravail.

Certaines directions ont refusé un petit nombre de demandes. A la DRFIP, la mise en place est retardée par les délais de livraison du matériel informatique (mi-avril).

Pour la CGT, le télétravail appelle une vigilance et un accompagnement rapproché, notamment par rapport au risque d'isolement des personnes en télétravail, et nécessite que les adaptations en terme d'organisation soient discutées collectivement au sein des services.

PROCHAIN CHSCT LE 30 AVRIL 2019



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP Nantes) **Gaëlle CHAILLOT** (INSEE)
Alain GAUDIN (DOUANES Nantes) **Pascal LE MANACH** (SRE)

ELIE BOYER (Expert - DRFIP Nantes)
OLIVIER HEMON (Expert - DRFIP Nantes)

Déclaration liminaire CGT

Depuis des années, les administrations de la DGFIP, des Douanes, et de l'INSEE subissent une succession de réformes, restructurations et fermetures de services à marche forcée dans un contexte de suppressions d'emplois massives.

A chaque fois ou presque, ces changements se sont faits dans la douleur, notamment parce que les conséquences en terme de santé au travail n'ont pas été suffisamment anticipées et que la politique de prévention des risques professionnels a été pour le moins défailante.

Aujourd'hui, nos services subissent des attaques d'une violence inédite. Dans la droite ligne ultra libérale d'Action Publique 2022, la DGFIP se prépare à un démantèlement en règle de son réseau et de l'ensemble de ses missions avec une saignée des effectifs sans précédent. De leur côté, les services douaniers vont se retrouver confrontés au Brexit sans préparation ni moyens à la hauteur des enjeux. L'objectif est de casser le pouvoir de contrôle de nos administrations.

Pour couronner le tout, le projet de loi de transformation de la fonction publique prévoit ni plus ni moins que la casse du statut de la fonction publique, avec des mesures comme la mise en place de la rupture conventionnelle, de la mobilité forcée, du détachement d'office en cas d'externalisation des missions, l'augmentation des recours aux contractuels, des incitations au départ renforcées, de nouvelles sanctions disciplinaires sans possibilité de recours interne, le développement de la carrière et de l'avancement individualisé, et enfin la mise à mort du dialogue social avec notamment la disparition programmée des CHSCT.

A la lecture de la note d'orientation ministérielle on a le sentiment d'être projetés dans un monde parallèle aseptisé, non conflictuel, en décalage complet avec les bouleversements qui s'annoncent, totalement déconnecté de la réalité vécue, des difficultés et des souffrances éprouvées par les personnels. « Améliorer les outils existants », « développer la culture de prévention des risques professionnels », « déployer la conduite de projet », aucun de ces subterfuges ne permettra d'éviter la catastrophe annoncée.

A contrario, la CGT mettra toutes ses forces dans la bataille pour gagner les moyens de fonctionnement permettant de délivrer un service public de qualité et des conditions de travail sauvegardées.

Nous appelons tous les personnels à se mettre en grève dès le 14 mars et à se réunir en assemblées générales pour débattre de la situation et décider de nouveaux moyens d'action pour inscrire le mouvement dans la durée.